

AFFAIRE N° 12. - Location d'un immeuble appartenant à Monsieur SEVAGAMY Gabriel, situé à Sainte Clotilde, en vue de l'installation de 2 classes supplémentaires à l'école de Sainte Clotilde Garçons.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Malgré l'ouverture de nombreuses classes dans la région du CHAUDRON, les problèmes de l'entrée dans le quartier de Sainte Clotilde restent importants.

L'inscription sur les listes de l'établissement d'un nombre croissant d'élèves nécessitant la création de nouvelles classes, la location provisoire d'un local à proximité de l'école permettrait de palier quelque peu cette carence.

Après enquête effectuée aux alentours du Groupe Scolaire, l'immeuble appartenant à Monsieur SEVAGAMY Gabriel semble convenir à l'installation de deux classes. Le propriétaire contacté par Madame JASMIN, Conseiller Municipal, nous avait offert ce local pour un prix de TRENTE MILLE FRANCS CFA (30 000 Frs CFA).

La dépense est prévue au chapitre 932 - article 630 du budget de 1970.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à prendre en location l'immeuble de Monsieur SEVAGAMY Gabriel, au prix de TRENTE MILLE FRANCS CFA (30 000) à compter du 1er OCTOBRE 1970.

Adopté à l'unanimité.

Affiché
Louis Kuis, le 10 novembre 1970
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: Ph. Kuis
Son copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Veysseux